

SAMETH :

Informations diverses

L'actualité restant dense sur ce dernier trimestre 2010, le SAMETH se propose de faire le point sur des informations majeures concernant le maintien en emploi.

Notamment l'évolution des enveloppes fermées, puis diverses informations sur le réseau.

Suite des évolutions du plan de soutien AGEFIPH

Point concernant les enveloppes fermées mises à disposition du SAMETH 49 :

Ceci correspond aux dossiers qu'il sera possible de constituer et de présenter à l'AGEFIPH d'ici la fin de l'année :

- **Pour les aménagements de postes** : 5 dossiers de demandes de subvention.
- **Pour les primes maintien** : Aucun dossier (cette mesure n'est plus disponible).
- **Pour les études ergonomiques** : A voir au cas par cas avec l'AGEFIPH.

Pour l'année 2011, nous serons également soumis à enveloppes fermées. Un point sera fait avec l'AGEFIPH d'ici la fin du mois de novembre.

Par ailleurs, le 8 novembre prochain, Mme LOGEAS (Déléguée Régionale de l'AGEFIPH) sera présente à la réunion de médecins pour faire un point et répondre à vos questions.

Conséquences en ce qui concerne les interventions du SAMETH :

Nous rappelons qu'il **est toujours possible de faire appel au SAMETH dans le contexte d'un maintien dans l'emploi.**

Le chargé de mission, après analyse de la demande, devra étudier toutes les solutions possibles dans le cadre du droit commun, les aides AGEFIPH n'étant qu'un complément au droit commun.

A ce jour, seules certaines aides mobilisables ne peuvent être activées, les autres fonctionnent de la même façon. Par exemple, les Prestations Ponctuelles Spécifiques restent possibles, même si elles sont également soumises à enveloppes fermées.

Informations diverses :

Par ailleurs, il est toujours possible de constituer **un dossier de Reconnaissance de Lourdeur du Handicap**, (erratum sur l'article précédent), à savoir que ce dossier sera directement **traité par l'AGEFIPH à compter du 1^{er} juillet 2011**, et non plus par la DIRECCTE – UT 49 (DDTEFP).

De la même façon, **la DOETH** (Déclaration d'Emploi des travailleurs handicapés), établie actuellement auprès de DIRECCTE – UT (DDTEFP) avant le 15 février de chaque année, **sera directement établie auprès de l'AGEFIPH, et ce à compter de 2012.**

Pour rappel : DOETH : déclaration annuelle administrative obligatoire qui doit être remplie par tous les établissements de 20 salariés et plus, dans le cadre de l'obligation d'emploi dans une proportion d'au moins 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Si cet objectif n'est pas atteint, les entreprises doivent acquitter une contribution à l'AGEFIPH.

L'ensemble de l'équipe SAMETH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les manifestations à venir :



La 14^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées

aura lieu

***la 3^{ème} semaine de novembre
(soit du 15 au 19 novembre).***

Néanmoins, pour des raisons de planning,

le séminaire maintien dans l'emploi

aura lieu **le vendredi 26 novembre 2010 au CEZAME** (toute la journée).

Cette manifestation est toujours en cours de préparation, vous pouvez d'ores et déjà retenir cette date.

Le salon

« Entreprises et Handicaps »

aura lieu

***le jeudi 24 février 2011
au parc des expositions d'Angers
de 10H00 à 18H00.***

Manifestation également en cours de préparation.